

ENVIRONNEMENT

L'enquête publique sur le projet éolien près de Rosières-en-Santerre dans sa dernière ligne

🗨️ **Réagir** Mis en ligne le 26/01/2020 à 16:48 par Aude Collina



C'est à proximité de celles-ci que les deux mâts supplémentaires pourraient être érigés. - (Archives)

L'enquête publique concernant le projet de parc éolien sur les communes de Méharicourt et Rouvroy-en-Santerre sera close dans une semaine, lundi 3 février.

Il s'agit de deux éoliennes sur le territoire des communes de Méharicourt et Rouvroy-en-Santerre, en continuité **d'un parc en construction de quatre éoliennes (<https://premium.courrier-picard.fr/art/172145/article/2019-03-16/debut-de-chantier-meharicourt-et-rouvroy-en-santerre-mais-pas-warvillers>)**. Ces machines de 165 mètres en bout de pales produiraient 20 GWh/an. L'éolienne la plus proche se situerait à plus de 1 200 mètres des habitations.

« Tout commence en septembre 2013 par la présentation d'un projet de parc éolien en conseil municipal de Méharicourt qui fait l'objet dans la foulée d'une délibération favorable. Un parc de dix éoliennes est alors déposé sur trois communes mais seules quatre sont autorisées avec la proposition de redéposer deux éoliennes dans l'alignement des premières », retrace Energie team, qui mène le projet.

Les habitants peuvent encore rencontrer le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif et consigner sur le registre d'enquête toutes les remarques inhérentes au projet lundi 3 février 2020, de 15 à 18 heures à la mairie de Méharicourt, dernier jour où le registre, accompagné de l'intégralité du dossier présenté aux services de l'État, sera à la disposition de tous dans les deux mairies.

Les remarques peuvent être réalisées par courriel

Il est aussi possible de **consigner ses remarques sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur ()**, à la mairie de Méharicourt, place de la mairie, 80170 Méharicourt ou à celle de Rouvroy-en-Santerre, 80 170 Rouvroy-en-Santerre, ou encore par voie électronique à **pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr)**

« À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis au commissaire-enquêteur qui rédigera ensuite, dans un délai d'un mois, des conclusions motivées ainsi qu'un avis sur le projet. Quelques mois plus tard, le dossier passera en commission départementale des sites et le préfet fera connaître sa décision sur le projet », conclut le développeur éolien, qui revendique 1 000 MW en exploitation et plus de 70 salariés.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : **Énergie alternative (/493/iptc/energie-alternative) | Institutions régionales (/510/iptc/institutions-regionales) | Institutions locales (/23/iptc/institutions-locales) | Méharicourt (Somme) (/14806/locations/meharicourt-somme) | Rouvroy-en-Santerre (Somme) (/3993/locations/rouvroy-en-santerre-somme)**